

C'EST QUOI LA PLATEFORME Pix ?



Pix est une plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques. C'est un service public qui remplace l'ancien B2i et qui est ouvert à tous. L'objectif est d'évaluer le niveau de maîtrise des connaissances et de compétences numériques de chacun tout au long de la vie.

Pour qui ?

Tout citoyen peut s'inscrire gratuitement sur cette plateforme et créer son compte personnel :

- Les élèves
- Les étudiants
- Les salariés
- Les chômeurs et les personnes en reconversion professionnel...

Comment ?

Il suffit d'une adresse mail et de créer son compte sur : <https://pix.fr/>

Vous pouvez évaluer vos compétences numériques et les développer, durant toute votre vie.

Pour les scolaires, chaque établissement scolaire transmet les codes et identifiants à leurs élèves.

Sur quoi ?

- 5 domaines :
 - Information et données
 - Communication et collaboration
 - Création de contenu
 - Protection et sécurité
 - Environnement numérique
- 16 compétences par domaines, dont vous pouvez retrouver le détail sur : <https://pix.fr/competences>
- 5 niveaux

Comment ça marche ?

L'élève peut évaluer, continuer et améliorer son niveau de maîtrise du numérique, en suivant le parcours Pix ou celui recommandé par son enseignant :

- En classe
- En autonomie chez lui

Tout au long de l'année, l'élève construit son profil Pix à partir duquel sera généré le test de certification qu'il passera au sein de son établissement.



Concrètement, pour les scolaires ?

Si les jeunes sont jugés très habiles avec les smartphones ou les réseaux sociaux, ils peuvent se retrouver peu armés dès lors qu'il s'agit de rechercher des informations fiables en ligne, de traiter des données, de sécuriser leur environnement, gérer leur identité numérique, etc. Il s'agit de compétences "fondamentales", "transversales" et "transférables", c'est-à-dire utiles à tous, à tout moment de la vie, qu'elles soient personnelles, professionnelles ou citoyennes, dans une société et une économie de plus en plus numérique.

Il est essentiel d'accompagner tous les élèves pour qu'ils puissent tirer parti des opportunités qu'offre le numérique, développer des usages responsables, et préparer leur futur professionnel et citoyen.

L'arrêté du 30 août 2019 précise que les compétences numériques acquises font l'objet d'une **certification nationale obligatoire délivrée par le service public en ligne Pix :**

- Tous les élèves de 3ème des collèges
- Tous les élèves de terminales des lycées (LGT, LP) publics et privés sous contrat
- Tous les étudiants des formations dispensées en lycée (STS, CPGE).



Pour l'année 2020-2021, plusieurs étapes :

➤ **Avant le 10 novembre 2020 : les parcours de rentrée**

Les élèves de 3^{ème} au collège, les élèves de 2^{nde}, terminale, STS, CAP et CPGE des lycées GT et Pro passent en autonomie leur test sur la plateforme Pix pendant leurs vacances. Les codes d'accès ont été transmis par votre établissement.

Tous les élèves disposent d'un aperçu de leurs compétences numériques.

- **Du 10 au 15 novembre 2020 :** les enseignants identifient les besoins de formation à l'échelle individuelle et collective.
- **Durant l'année scolaire :** les équipes pédagogiques accompagnent les élèves dans l'acquisition de nouvelles compétences au travers de leurs enseignements disciplinaires et les préparent à la Certification Pix.
- **Du 4 janvier au 5 mars 2021 : certification des élèves de Terminale, CAP et les étudiants en 2^{ème} année de BTS et CPGE.**
- **Du 8 mars au 12 mai 2021 : certification des élèves de 3^{ème}**

L'épreuve de certification :

- Certification sur la plateforme au sein de votre établissement scolaire.
- 1H45 pour répondre aux questions.
- Epreuves sur les savoirs, les savoir-faire, et la capacité à identifier les enjeux du numérique.
- Un score global de 640 pix maximum.
- Un maximum de 40 pix/compétence.